

TYPE D'USAGE	GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	USAGES		NORMES (MÈTRES)	
1000	1100	1110	Unifamiliale isolée	X	MARGE DE RECUL	7.50
		1120	jumelée		MARGES LATÉRALES type 1000	
		1130	contigüe		Aucun service	4.57
	1200	1210	Bifamiliale isolée		1 service	3.00
		1220	jumelée		2 services	2.00
		1230	contiguë		types 2000, 3000 et 4000	
	1300	1310	Multifamiliale isolée		Aucun service	4.57
		1320	jumelée		1 service	3.00
	1500		Maison mobile		2 services	3.00
2000	2100	2110	Services professionnels		MARGE ARRIÈRE type 1000	4.57
		2120	personnels		types 2000, 3000 et 4000	7.50
		2130	éducatifs		HAUTEUR MINIMALE	4.00
	2200	2210	Restauration type 1		HAUTEUR MAXIMALE	
		2220	type 2		groupe 1100, 1200 et 1300	10.00
	2300		Hébergement		type 2000, 3000 et 4000	10.00
	2400	2410	Vente au détail type 1		% MAXIMAL D'OCCUPATION	
		2420	type 2		groupe 1100, 1200 et 1300	30%
		2430	Entrepôts-vente en gros		type 2000, 3000 et 4000	50%
	2500	2510	Automobile type 1		Normes particulières;	
		2520	type 2		R.P.T.M. TYPE 2000	80%
		2530	type 3		N.L.M.	
		2540	type 4		Maisons mobiles (1)	
		2550	type 5		Projet résidentiel intégré	
	2600	2610	Récréation type 1		Projet récréo-touristique intégré (2)	
		2620	(Notes 4 et 5) type 2	X	Unité de paysage (2)	
	2700	2710	Élevage type 1		Zone inondable (3)	
		2720	type 2		Zone marécageuse (3)	
		2730	type 3		Glissement de terrain (3)	
3000	3100		Culte et enseignement		Site d'intérêt (3)	
	3200		Culturel		Prise d'eau potable (3)	
	3300		Administration publique		Ensemble architectural (3)	
	3400		Services publics			
	3500		Serv. de santé & sociaux			
	3600		Espaces verts			
	3700		Parcs et terrains de jeux			
4000	4100	4110	Industriel type 1			
		4120	type 2			
		4130	type 3			
6000	6100		Location court terme (9)	X		

Notes: (1) Voir chapitre 12

(2) Voir chapitre 14

(3) Voir chapitre 7

(4) L'usage centre équestre récréatif est spécifiquement interdit dans cette zone.

(5) Les terrains de camping sont spécifiquement interdits dans cette zone.

(9) Usage ne pouvant être autorisé que par un usage conditionnel

Voir règlement d'urbanisme 510-2023 relatif aux usages conditionnels



RÈGLEMENT NO: 206-1990

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ANNEXE "B"

497-2012, a.10.

485-2011, a.3.

345-2000, a.2.

289-1997, a.2.

255-1994, a.2.

254-1994, a.2.

518-2013, a. 9

523-2013, a. 6, 8, 8

696-2022, a. 2,4

721-2023, a. 6

ZONE: 106